BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 958

56 – MORBIHAN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LORIENT

Ventes et cessions

383 429 123 RCS Lorient.
SELECT AUTO.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 15244.90 EUR.
Adresse : 411, Rue Dominique Arago, Zi de Kerpont, 56600 Lanester.
Activité : La mécanique, la tôlerie, la carrosserie, le commerce de voitures automobiles et toutes activités connexes s'y rattachant directement ou indirectement, la location de tous véhicules..
Oppositions : Art L 236-14 du Code de Commerce.
Commentaires : AUTO EXPO Société par actions simplifiée au capital de 530.000 euros Siège social : 411 rue Dominique Arago - ZI de Kerpont à LANESTER (56600) RCS de LORIENT 352 803 654 SELECT AUTO Société à responsabilité limitée au capital de 15 244,90 euros Siège social : 411 rue Dominique Arrago - ZI de Kerpont à LANESTER (56600) RCS de LORIENT 383 429 123 AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION PAR LA SOCIÉTÉ " AUTO EXPO " DE LA SOCIÉTÉ " SELECT AUTO " Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Auray (56) du 19 novembre 2021, la société SELECT AUTO envisage de transmettre l'ensemble de son patrimoine à titre de fusion à la société AUTO EXPO, en lui apportant la totalité de son actif évalué à 92.859,09 € à charge d'acquitter la totalité de son passif évalué à 2.756,30 € soit un apport net de 90.102,79 €. Sur un plan comptable et fiscal, l'opération prendra effet au 1er janvier 2021, les opérations de la société SELECT AUTO réalisées depuis cette date devant être considérées comme accomplies par la société AUTO EXPO. S'agissant d'une fusion simplifiée, il n'y a aucun échange de titres sociaux et aucune augmentation de capital de la société absorbante. La société SELECT AUTO sera dissoute de plein droit sans liquidation au jour de la réalisation définitive de la fusion. Les créanciers des sociétés concernées, dont la créance est antérieure au présent avis, pourront faire opposition à la fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L 236-14 et R.236-8 du Code de commerce. Le projet de fusion a fait l'objet pour les sociétés SELECT AUTO et AUTO EXPO d'un dépôt le 30 novembre 2021 au greffe du Tribunal de Commerce de Lorient. Pour AUTO EXPO, SPK, présidente, représentée par Franck KERMORVANT, gérant ; Pour SELECT AUTO,Franck KERMORVANT, gérant.